:

Compte-rendu

Groupe Travail ISVL du 16 mars 2017
ISVL au 1er avril

Le **SNUipp-HDF** tient à exprimer une satisfaction toute mitigée suite aux groupes de travail de décembre. Il est content de l'écoute de l'Agence lors des GT ISVL, il note en particulier les intentions affichées l'année à venir de prendre en compte des valeurs loyers fournies par des agences… **Il reste dubitatif par rapport au temps passé en réunion sur ses possibilités d'annonces réelles aux collègues en sortie de GT et le rapport avec les résultats sur barème de janvier.** Beaucoup de chiffres interrogent.
ex : Italie (Rome) qui bénéficie de la même augmentation que les autres villes (et c'est heureux) mais qui avait un loyer en baisse, Mexique qui ne bouge pas pour valeur locative en baisse aussi, Istanbul qui ne recueille pas financièrement ce que son changement de zone permettait d'espérer, Moscou encore en baisse avec une valeur locative en hausse, Rio qui ne bouge pas alors que l'on y a validé une forte augmentation des loyers...
L'Australie a bénéficié d'un coup de pouce de 400-500€ annuels en janvier, ce qui est important, tant mieux là encore, mais cela n'avait pas forcément été acté autour de la table. Le SNUipp se demande donc l'intérêt de tous ces GT.
Il y a eu une baisse d'1 million d'euros sur le barème de janvier alors qu'il avait été dit lors du premier groupe, et le SNUipp a reconsulté ses notes sur ce point, que l'enveloppe se maintenait.... Ce qui a encore limité les possibilités.

Le SNUipp HDF réaffirme sa revendication que les résidents bénéficient comme base d'ISVL de 15% de l'indemnité d'expatriation. Et au delà, des augmentations prenant en compte les besoins réels de tous et basées sur des critères objectifs s'appliquant réellement.

L'AEFE rappelle qu'elle est appelée à gérer l'enveloppe. Pour janvier, suite à l'enquête loyer, le problème est qu'une majorité de loyers ont été revus à la hausse mais cela ne peut pas être de même pour l'ISVL avec une enveloppe constante.
Outre la limitation financière de l'enveloppe, le lissage opéré en janvier ne peut permettre de variations positives très fortes. En effet, l'amplitude envisagée des variations d'ISVL se réduit de "+ 10%,-10%", à -1,9% au maximum en négatif et +3% au maximum en positif. Ce lissage ne se fait que sur le barème de janvier. Ceux à augmenter sont malheureusement capés par la revalorisation des plus négatifs (-10% passés à -1,9%)
L'AEFE estime qu'il devrait être plus facile de réajuster l'ISVL Istanbul sur les GT de l'année car sur les GT en cours d'année des variations plus fortes sont possibles.

Il y a eu un fort décalage entre la publication de l'indemnité d'expatriation et l'ISVL, ce qui a du se faire manifester certains pays. Le SNES et le SNUipp soulignent en même temps que c'est justement le cas pour le Brésil, ou les collègues s'étonnent du fait que l'ISVL n'ait pas varié en janvier alors que l'IE augmente de 8,9%

Le SNES fait remarquer à juste titre que si l'enveloppe avait été supplémentaire de quelques millions, cela aurait été plus simple, plus concret, plus facile à calculer. Il rejoint le SNUipp sur son incompréhension de la prise en compte barémée des loyers. Il considère avec le SNUipp que les variations du loyer sont significatives de l'évaluation

Ce barème d'avril bénéficie d'une enveloppe augmentée d'un million d'euros. Une large part est absorbée par les augmentations d'IE, mais cela offre quelques possibilités, bien entendu toujours dans le cadre contraint exprimé par l'Agence que toute évolution trop positive affecterait négativement d'autres pays....

Lors du GT, il est décidé de porter attention particulière à :

1. **Brésil :** Si l'augmentation liée au change/prix devait être au minimum de 2%, elle sera doublée, 4%. Et sinon, l'ISVL sera augmentée de 1% de plus encore. Aux collègues du Brésil de voir s'ils poursuivent leurs actions en cours.
2. **Turquie, Istanbul** afin que le changement de zone soit plus "visible", augmentation proposée initiale de 1,5%, soit la même augmentation qu'en janvier… A noter que l'effet change/prix prévoyait très légère baisse en Turquie…

La même augmentation devait affecter Ankara et Istanbul, le SNUipp HDF, en aval du GT et en accord avec la FSU Turquie et le SNES HDF, est réintervenu pour que toute la bonification soit reportée sur Istanbul, avec une augmentation de 2,37%. Au final, si on ajoute ce qui a été obtenu en janvier, cela représenterait une vingtaine d'euros de plus par mois pour Istanbul, le tiers de ce que les effets théoriques du changement de zone permettaient d'espérer, si le barème ISVL présenté lors du rebasage avait pu strictement s'appliquer. Compte tenu du contexte actuel, les collègues d'Istanbul apprécieront et estimeront eux aussi quelles suites à donner.

3. **Madagascar :** la baisse prévue d'ISVL d'entre 2 et 4% est annulée. 0%. La revendication exprimée par nos collègues de Madagascar était de demander augmentation de 10%, à eux là encore de s'exprimer à nouveau par leurs actions en direction de l'Agence.
4. **Suède :** idem, 0%
5. **Finlande :** l'ISVL sera augmentée de 5%. Très peu de résidents.

L'Uruguay ne bénéficiera pas de coup de pouce supplémentaire car ce qui est mécaniquement prévu lui est déjà favorable. (effet change prix pour l'ISVL augmentation entre +7% et +10%)

L'Australie a été réévoquée, à la demande conjointe du SNUipp et du SNES, suite à des données récentes enfin reçues, mais elle a bénéficié de l'augmentation la plus importante possible pour janvier et se trouve aussi dans un contexte d'évolution ISVL positive change prix (entre +4% et +6%)

L'Angola (prévu entre +7 et +10% alors que sa tendance pluriannuelle est à la baisse) et la **Corée** seront épargnés. On ne revient pas sur ce qui était prévu pour eux, on n'utilisera pas leur effet change prix positif pour compenser la remontée d'autres pays...

L'idée est avancée de traiter plus particulièrement les petits pays en juillet (ceux qui ont un faible nombre de résidents).

A la fin du GT, il est demandé de repréciser le financement de l'ISVL et de l'Avantage Familial.
ISVL : intégralement financée par les établissements (comme l'ISAE… mais pas l'ISOE).
Avantage Familial : versé par l'AEFE aux personnels qui payent avec les frais de scolarité aux établissements. Les établissements n'en reversent donc qu'une partie à l'AEFE à la hauteur de la participation aux salaires des résidents (ce qui est le cas pour tous les écolages), contrairement à ce que certains laissent croire… Le SNES et le SNUipp s'élèvent donc contre les tentatives locales de diffusion de fausses informations.